

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°13-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 <u>Date convocation</u> 29/03/2024 <u>Date d'affichage</u> 29/03/2024	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET (pouvoir à Sébastien Martinez) <u>Excusée</u> : Claudine MONTELS
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET GÉNÉRAL

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune de Terssac présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2023.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

VU le code général des collectivités territoriales,

- **CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget général de la Commune de Terssac établi par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Albi pour l'exercice 2023.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON